



2018-05-074-DAP

nomenclature: 7.10



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 29 MAI 2018

**OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEIGNANX POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU 19 MARS 1962 – PHASE 1**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. AJA, Mme FAURE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. PERRET	procuration à	M. LESPAGE
Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. LAURENT	procuration à	M. GONZALES
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme DESTOUESSE
Mme BISBAU	procuration à	M. LAPEBIE

#### ABSENT EXCUSÉ:

M. ROBLES

#### ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

22 (points n°2018-05-059-DR/FIN, n°2018-05-061-DR/FIN, n°2018-05-063-DR/FIN et n°2018-05-065-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 6

5 (points n°2018-05-059-DR/FIN, n°2018-05-061-DR/FIN, n°2018-05-063-DR/FIN et n°2018-05-065-DR/FIN)

Nombre de votants : 29

27 (points n°2018-05-059-DR/FIN, n°2018-05-061-DR/FIN, n°2018-05-063-DR/FIN et n°2018-05-065-DR/FIN)



**2018-05-074-DAP - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU 19 MARS 1962 – PHASE 1**

Monsieur le Maire rappelle que, compte tenu de l'état dégradé de la rue du 19 mars 1962, voirie reconnue d'intérêt communautaire, et du besoin de sécuriser le déplacement des usagers de cette voie très fréquentée, des travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs vont être menés par la Communauté de Communes du Seignanx et la ville de Tarnos.

Dans un premier temps, à partir de la fin du mois de mai 2018 et pour une durée de 3 mois, le tronçon allant de l'avenue du Dauphin jusqu'à la rue de Sylvaflor sera traité en conservant le profil actuel de la voie.

Hors enveloppe aujourd'hui prescrite, la commune prendra également à sa charge la réfection de la chaussée des impasses attenantes.

Dans un second temps, le réaménagement du tronçon allant de la rue de Sylvaflor à la rue Victor Hugo sera étudié en collaboration avec un maître d'œuvre avec l'objectif de procéder à des travaux en 2019.

Monsieur le Maire présente le projet de convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Seignanx afin de définir les modalités de répartition financière de cette opération pour la première phase des travaux.

Sur un montant global (études et travaux) pour la phase 1 de 220 357,50 € HT, la répartition des travaux estimés y compris les études est de 53 589,30 HT à la charge de la ville de Tarnos.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de réalisation de l'aménagement de la rue du 19 mars 1962, phase 1, pour un montant estimatif de 220 357,50 € HT (Travaux et études),

Considérant la nécessité de définir les modalités de répartition financière entre les deux collectivités,

Considérant le projet de convention entre la Communauté de Communes du Seignanx et la Ville de Tarnos,

**DELIBERE**

**APPROUVE** la convention jointe fixant la répartition financière de cette opération :

- Part Communauté de Communes du Seignanx = 166 768,20 € HT
- Part Commune de Tarnos = 53 589,30 € HT



**APPROUVE** le plan de participation de la ville de TARNOS :

- après lancement des travaux, la somme de 26 794,65 € (soit 50 % du montant estimé des dépenses)
- 3 mois après la fin des travaux, le solde défini par le DGD (détail global définitif des travaux)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

**Vote: 29**

**Pour: 29**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 30 mai 2018

Le Maire

